

## Cinquième séance, lundi 16 novembre 2009

Présidence de M. Pierre-André Page, président

SOMMAIRE: Ouverture. – Communications. – Projet de loi N° 141 sur la péréquation financière intercommunale (LPFI); deuxième lecture et vote final. – Projet de loi N° 152 modifiant la loi sur le contrôle des habitants; entrée en matière, 1<sup>re</sup> lecture, 2<sup>e</sup> lecture et vote final. – Projet de décret N° 146 portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (interdiction des jeux vidéo violents); entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Rapport N° 157 concernant les modifications du plan directeur cantonal relatives à la gestion des déchets et les modifications du plan de gestion des déchets. – Rapport N° 165 sur le postulat P2010.07 Josef Fasel/Elian Collaud (flux d'argent des impôts et taxes pour véhicules et circulation routière, transports publics inclus, sur la base du principe du développement durable). – Motion M1074.09 René Thomet/Benoît Rey (modification de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions – art. 129 al. 1 et 2); prise en considération. – Motion M1075.09 Claude Chassot (loi du 6 novembre 1986 sur les réclames); retrait. – Clôture de la session.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Présence de 95 députés; absents: 15.

Sont absents avec justifications: M<sup>mes</sup> et MM. Charles de Reyff, Dominique Butty, René Fürst, Jean-Daniel Wicht, Michel Buchmann, Annelise Pittet-Godel, Alex Glardon, Heinz Etter, Yvonne Stempfel-Horner, Elian Collaud, Monique Goumaz-Renz, Ursula Krattinger-Jutzet, Michel Losey et Martin Tschopp; sans: M. Pascal Kuenlin.

M<sup>mes</sup> Isabelle Chassot et Anne-Claude Demierre, conseillères d'Etat, sont excusées.

### Assermentations

**Assermentation** de M<sup>mes</sup> Hélène Cudré-Mauroux et Manuela Baeriswyl, élues par le Grand Conseil lors de la session de novembre 2009.

– Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

**Le Président.** Mesdames, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de votre nouveau mandat. (*Applaudissements*).

### Communications

**Le Président.** Je constate que vous avez encore tous les yeux pleins d'étoiles suite à la victoire de notre équipe nationale M17 de football hier soir, qui est championne du monde. Je ne vais pas déposer une résolution pour demander de les féliciter. Je vous propose que le Grand Conseil envoie une lettre de félicitations, car je crois que c'est un événement unique dans notre pays qu'une équipe soit championne du monde de football.

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

### Projet de loi N° 141 sur la péréquation financière intercommunale (LPFI)<sup>1</sup>

Rapporteur: **Albert Bachmann** (PLR/FDP, BR).  
Rapporteur de minorité: **Pierre-Alain Clément** (PS/SP, FV).  
Commissaire: **Pascal Corminbœuf**, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.

### Deuxième lecture

ART. 1 à 8

– Confirmation de la première lecture.

ART. 9 à 16

**Le Rapporteur.** Ici, plusieurs articles ont été amendés en première lecture selon la version de la commission. Je confirme les débats de la première lecture.

**Le Commissaire.** Le Conseil d'Etat maintient sa position sur le montant de la péréquation des besoins et il maintient également le seuil à 100 points pour la répartition.

**Boschung-Vonlanthen Moritz** (PDC/CVP, SE). Ich habe bei der ersten Lesung bezüglich Artikel 11 in Aussicht gestellt, dass ich je nachdem einen Änderungsantrag eingeben würde. Inzwischen habe ich festgestellt, dass die erhofften und erwarteten Zahlen zu diesem Artikel 11 nicht vorhanden sind und nicht geliefert wurden. Ich bin sehr enttäuscht und nehme das zur Kenntnis. Ich bin nicht in der Lage, einen Änderungsantrag zu machen, weil eben die Zahlen fehlen. Ich halte jedoch fest, dass Recherchen beim Bundes-

<sup>1</sup> 1<sup>re</sup> lecture le jeudi 12 novembre 2009, BGC pp. 1909ss.; message en pp. 1968ss.

amt für Landwirtschaft, aber auch bei einem privaten Ingenieurbüro ganz eindeutig ergeben haben, dass die Sömmerungszonen dank dem Geographischen Informationssystem GIS sehr genau abgrenz- und berechenbar sind. Ich spreche dabei bewusst von Sömmerungszonen und nicht von Sömmerungsflächen, wie dies von Seiten der Kantonalen Verwaltung irgendwo geschrieben stand. Das sind zwei verschiedene Dinge. Ich werde den Verdacht nicht los, dass der Wille gefehlt hat, noch irgend etwas am vorliegenden Entwurf zu ändern und insbesondere das fehlende geographisch-topographische Element einzubeziehen. Auch wenn die neue Regelung vorerst nur 3 Jahre gelten soll, um danach durch eine bessere abgelöst zu werden, hätte es sich für den Rat gut gemacht, ein Zeichen zu setzen und damit wenigstens eine der verschiedenen Ungerechtigkeiten etwas zu mildern. Dies umso mehr, als die Auswirkungen nicht das System als solches in Frage gestellt hätten, sondern eine leichte Korrektur zu Gunsten der von meinem Vorschlag vornehmlich betroffenen Berggemeinden gebracht hätten. Ich hätte mir eine verantwortbare Grosszügigkeit gewünscht anstelle von Kleinkrämereien wie zum Beispiel hier den Wald zählen und dort den Felsen abzählen. Wenn solche Kleinigkeiten die Regel sein sollen, dann fehlt es an Solidarität gegenüber Gemeinden, die am meisten von den negativen Auswirkungen der neuen Ordnung betroffen sind. Es wäre also mehr als berechtigt gewesen, sich diesen Gemeinden gegenüber grosszügig zu zeigen. Wir brauchen im Kanton die Solidarität zwischen den Gemeinden im Interesse des Zusammenhalts unseres Staatswesens.

**Le Rapporteur de minorité.** J'étais intervenu dans le cadre de la première lecture au sujet de l'article 16 et le débat a eu lieu, raison pour laquelle je vous demande de maintenir la décision de la première lecture.

**Boschung-Vonlanthen Moritz (PDC/CVP, SE).** Bei Artikel 16 Abs. 1 Bst. a habe ich festgestellt, dass die deutsche Übersetzung nicht richtig war. Beim näheren Hinschauen hat sich herausgestellt, dass der französische Text ebenfalls nicht richtig war. J'ai constaté que le texte allemand n'était pas bien traduit et en contrôlant, nous avons constaté que le texte français n'était pas bon non plus. Zusammen mit der Verwaltung haben wir diesen Artikel besser formuliert, so dass er jetzt stimmen sollte. Noch eine kleine Bemerkung: Es ist jeweils vom Buchstaben «k» die Rede. Mais il faut parler de «kappa», la lettre grecque «kappa», c'est dans une formule mathématique qu'on parle de «kappa» et non pas de «k». M. le professeur de l'Ecole d'ingénieurs ne pourra pas me contredire. Es ist also eine Verbesserung der Übersetzung und gleichzeitig eine Verbesserung der französischen Fassung.

**Le Rapporteur.** Pour revenir sur le commentaire du député Boschung, son amendement à l'article 16 est concrètement de la cosmétique rédactionnelle. La commission se rallie néanmoins à cette proposition. Sowohl auf Deutsch, als auf Französisch. Was die Dichte und die Sömmerungsflächen betrifft, Herr Moritz Boschung, Folgendes: Es war der Wille

da, eine Lösung zu finden. Das habe ich schon vorhin gesagt. Die Kommission hat mehrmals getagt und der Wille, noch eine Lösung zu finden, wie Sie es vorgeschlagen haben, war da. Wir haben am Freitagmorgen getagt und noch einmal heute Abend.

La commission a eu la volonté d'analyser d'une manière approfondie la densité de la population concernant ces communes à grandes surfaces et surtout en montagne. On a fait appel au Service de l'agriculture; M. Kraysenbühl s'est déplacé lui-même pour donner des explications par rapport à ces surfaces d'estivage. On a une carte délimitée qui existe, mais les surfaces exactes, avec tout ce que ça comporte, ne sont pas produites telles quelles. Ce sont les informations qu'on a données à l'ensemble de la commission, par différentes personnes, on a même été jusqu'au niveau fédéral voir s'il y avait des chiffres exacts qui existaient sur ces surfaces. Là-dedans, il y a des surfaces productives, improductives, il y a des bois, il y a des chemins, il y a aussi des surfaces construites. De plus, il y a aussi des gens qui y habitent. Donc, si nous voulons avoir une égalité de traitement, il faut qu'on puisse se baser sur des statistiques qui sont claires, qui sont reconnues aux niveaux fédéral et cantonal. Et là effectivement, le Service de l'agriculture donne des paiements directs par rapport au nombre de bêtes, mais non par rapport à la surface. De ce fait, unanimement, la commission n'est pas entrée en matière pour faire des calculs de tableaux quant aux surfaces au niveau de ces communes, parce qu'on n'avait rien de crédible à vous démontrer aujourd'hui.

Par conséquent, je vous demande de voter telle quelle la proposition de la commission en première lecture, y compris en tenant compte de l'amendement cosmétique à l'article 16 proposé par le député Boschung.

**Le Commissaire.** Le Conseil d'Etat se rallie à l'amendement à l'article 16 de M. Moritz Boschung. Pour revenir à l'autre argumentation de M. le Député Boschung, c'est vrai qu'il est déçu que sa proposition d'intégrer la carte agricole des zones d'estivage ne soit pas prise en compte. S'il est déçu, c'est parce qu'on lui a dit qu'en deux minutes on pouvait tout calculer. Or, ce n'est absolument pas exact. Il s'agit d'un instrument de politique agricole, je ne vais pas répéter ce qu'a dit M. le Président de la commission, mais la carte n'est pas basée sur des données statistiques. L'établissement d'une telle distinction serait complexe et nécessiterait un important travail de traitement des données. Et une fois que la commission, à l'unanimité, a décidé de ne pas entrer en matière sur cette proposition, eh bien, le Service de l'agriculture était légitimé à ne pas commencer à faire ces calculs. Par contre, je peux dire à M. le Député Boschung, qu'on a regardé ce que faisaient les autres cantons, et chaque canton a une autre approche. Comme le canton de Fribourg, de nombreux cantons ont augmenté ou ont donné des subventions pour l'eau potable, des subventions supplémentaires pour les routes dans ces régions-là, pour les forêts protectrices et donc c'est par les autres loi spéciales qu'on tient compte des difficultés des communes. Ce n'est peut-être pas suffisant, mais en tenant compte de tout ce qui se fait dans les autres cantons et de ce qui est encore en train de se faire, on pourrait très bien imagi-

ner, comme l'a dit le président de la commission, que dans les nouveaux critères qu'on introduira dans trois ans, on puisse avoir des critères plus pertinents pour tenir compte de la difficulté dans ces communes de montagne. Je confirme que le Conseil d'Etat maintient le montant de 8 257 000 francs comme en première lecture et qu'il maintient le seuil à 100 points pour la répartition de la péréquation des besoins.

– Au vote, à l'article 9, le résultat de la première lecture, opposé à la version initiale du Conseil d'Etat, est confirmé par 81 voix contre 10 et 1 abstention.

*Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 85.*

Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 85.*

*Ont voté en faveur de la nouvelle proposition du Conseil d'Etat:*

Corminbœuf (BR, PS/SP), Dorand (FV, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP). *Total: 4.*

– Au vote, à l'article 16, le résultat de la première lecture, opposé à la version initiale du Conseil d'Etat, est confirmé par 75 voix contre 17 et 0 abstention.

*Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Repond (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Studer A. (SE, ), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 81.*

*Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:*

Corminbœuf (BR, PS/SP), Dorand (FV, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Tschopp (SE, PS/SP). *Total: 10.*

*S'est abstenu:*

de Weck (FV, PLR/FDP). *Total: 1.*

– Au vote, à l'article 14, le résultat de la première lecture, opposé à la nouvelle proposition du Conseil d'Etat (35% du montant), est confirmé par 85 voix contre 4 et 0 abstention.

*Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB),

*Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:*

Butty (GL, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Dorand (FV, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Peiry S. (FV, UDC/

SVP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP).  
Total: 17.

– L'amendement Boschung à l'article 16 est accepté tacitement.

– Confirmation de la première lecture (avec modification rédactionnelle selon l'amendement Boschung).

ART. 17 À 20

– Confirmation de la première lecture.

ART. 21 À 42

**Le Rapporteur.** Confirmation des débats de la première lecture, sauf pour l'article 30, qui concerne le subventionnement des constructions scolaires. Nous avons mené le débat et la commission avait proposé de modifier cet article contrairement au Conseil d'Etat, qui proposait 12% pour le subventionnement, alors que la commission proposait 15%. Le parlement a suivi la commission avec 15%, mais sitôt la séance terminée, des bruits de couloir ont couru, disant qu'au passage les communes avaient pris 2 millions de plus à l'Etat. En effet, le commissaire du gouvernement avait dû répondre à une question d'un député, à savoir combien de dépenses ça ferait en plus pour l'Etat si on passait de 12 à 15%? Pour avoir la conscience tranquille, j'ai demandé à réunir la commission et à refaire les calculs au Service des communes et au SeCA, pour faire l'adition de tous les montants subventionnables et de toutes les subventions accordées sur les dernières années. Ce soir, vous avez reçu un tableau où vous voyez que les montants subventionnables du 6 mars 2007 au 29 septembre 2009 représentent un montant de 54 738 851 fr. 35, et que le montant des subventions accordées représente un montant de 9 200 873 fr. 87. Ceci représente 16,81% et non pas 12 ni 15 et effectivement là, les communes n'étaient de loin pas gagnantes dans l'opération avec 15% mais elles perdaient quand même quelque peu. La commission s'est réunie à nouveau ce soir et vous propose l'amendement suivant, que j'ai déposé à son nom, soit le taux de subventionnement fixé à 16,8% du montant subventionnable. C'est le chiffre qui correspond à la réalité. Je vous demande de suivre cet amendement.

**Le Commissaire.** Après un rapide calcul sur la base d'un tableau qui, comme l'a dit M. le Président de la commission, s'est révélé incomplet, le Conseil d'Etat avait laissé entendre qu'avec 15% le canton était perdant. Après vérification du nouveau tableau complet que vous avez sous les yeux, de 49 constructions scolaires subventionnées pendant les deux années et demi écoulées, le Conseil d'Etat a toujours été d'avis qu'il ne voulait ni gagner, ni perdre de l'argent, par le biais de ces modifications de loi. Il peut donc se rallier aux chiffres exacts proposés par la commission.

**Ackermann André (PDC/CVP, SC).** J'ai déposé un amendement à l'article 22, qui propose la suppression de l'alinéa 2. Je rappelle que cet article, à l'alinéa 1, prévoit que les actes de collaboration intercommunale

tels que statuts, conventions ou contrats utilisant la classification ou l'indice de capacité financière, doivent être adaptés dans un délai de deux ans dès l'entrée en vigueur de la présente loi. Et l'alinéa 2 dit qu'à défaut d'adaptation de ces actes à l'échéance du délai mentionné à l'alinéa 1, les critères de la classe ou de l'indice de capacité financière sont remplacés par l'indice du potentiel fiscal calculé selon la présente loi. Rappelons que les modifications nécessaires des statuts suite à l'adoption de notre nouvelle loi nécessiteront une acceptation du 3/4 des communes membres de l'association, respectivement de leurs législatifs. L'alinéa 2 entrerait en vigueur au cas où de nouveaux statuts n'auraient pas pu être adaptés et approuvés à la majorité qualifiée requise. Cet alinéa 2 et la clause qu'il contient me paraissent difficilement applicables, pour des raisons juridiques. En effet, il me paraît difficile d'imposer à des communes de tels critères sans l'assentiment des législatifs respectifs. Cela pourrait même, et c'est ce qui est l'argument le plus valable en faveur de mon amendement, constituer un encouragement à ne rien faire et les communes ayant décidé de ne rien faire pourraient devenir les grandes bénéficiaires dans cette affaire. Cela me paraît totalement irréaliste. C'est pourquoi je vous propose la suppression de cet alinéa. Il faut faire confiance au bon sens des exécutifs et des législatifs communaux pour trouver une solution et ne pas faire une entorse à l'autonomie communale. Je vous propose donc la suppression de cet alinéa 2.

**de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV).** J'aurais juste une question pour M. Ackermann. Effectivement, je le suis, puisque les associations de communes doivent pouvoir décider par elles-mêmes quelles sont les répartitions des coûts qu'elles engendrent. Alors j'aimerais savoir ce qui se passe après deux ans? Si une commune n'a pas répondu à l'alinéa 1 et n'a pas modifié ses statuts, que prévoyez-vous?

**Ackermann André (PDC/CVP, SC).** Je n'ai évidemment pas de réponse précise. J'ai dit tout à l'heure que je pensais que si il n'y a pas cette clause que j'appellerai «couperet», les communes trouveront une solution. Je suis bien sûr qu'elles devront trouver une solution, autrement, c'est bien clair, elles ne pourront plus répartir leurs coûts puisque l'indice de capacité financière n'existera plus, ni la classification au sens actuel. Mais je trouve fondamentalement faux d'imposer un critère qui paraît logique à première vue. Pour moi le grand problème c'est que ça risque d'encourager la paresse de certaines communes, parce qu'elles sauront que si elles ne trouvent pas un accord, il y aura une espèce de bouée de sauvetage qui sera l'application de cet indice de potentiel fiscal et ça me paraît fondamentalement faux. Je crois que chaque commune membre de l'association sera consciente qu'elle doit trouver la solution.

**Le Rapporteur.** La commission a été saisie de cet amendement juste avant notre séance. Nous en avons débattu et à l'unanimité des membres présents, nous pouvons nous rallier à l'amendement du député André Ackermann.

En réponse à M<sup>me</sup> la Députée Antoinette de Weck, effectivement, les communes ont deux ans, c'est la loi aussi, donc elles doivent le faire et si elles ne le font pas, l'association doit s'en prendre à elle-même. Les communes sont automatiquement membres, donc elles ne peuvent pas se débiter de leur tâche de se répartir la charge financière. A elles ensuite de trouver la solution, qu'elles ont l'obligation de trouver. Elles auront, si nous acceptons le projet de loi ce soir, ce que je souhaite que nous fassions à une grande majorité, et même à l'unanimité des députés présents, pratiquement deux ans et demi pour se mettre en conformité. Donc, elles ont quand même un peu de temps devant elles pour le faire. Dès ce soir, elles sauront qu'il faut s'attaquer à ça.

**Le Commissaire.** Je crois que le Conseil d'Etat peut se rallier à cet amendement. En effet, il faut considérer que si la loi est acceptée ce soir, on aura en fait trois ans pour s'adapter, puisque rien n'empêche de travailler en 2010 déjà. Et puis, on ne peut pas retirer que les bénéficiaires d'une loi sans en assumer les éventuels inconvénients par défaut d'action. Et je pense que là, la proposition du député André Ackermann permettrait d'être peut-être un peu plus dirigiste. Mais je rappelle que ce parlement a déjà pris des décisions encore plus draconiennes que ça, en fixant, par exemple, dans la loi sur la cantonalisation des hôpitaux, tous les impôts de toutes les communes de ce canton. Et donc il a déjà pris des décisions qui étaient très précises et particulières. Au vu des explications de M. le Député Ackermann et du ralliement de la commission, le Conseil d'Etat se rallie également. Cela donnera un signal clair qu'on ne peut pas proroger au-delà du 31 décembre 2012 l'ancien régime.

**Le Président.** Je suis en possession de deux amendements. Le premier concerne l'article 22, pour lequel M. le Député André Ackermann propose la suppression de l'alinéa 2. Le rapporteur de la commission et le commissaire du gouvernement se rallient à la proposition du député Ackermann. Personne dans la salle ne s'est opposé à cet amendement. Je considère qu'il est accepté tacitement en deuxième lecture.

Je suis en possession d'un deuxième amendement, qui concerne l'article 30. Ici également, le rapporteur de la commission est M. le Député Albert Bachmann, concernant le taux de subventionnement qui est fixé à 16,8% du montant subventionnable. Le commissaire du gouvernement se rallie à la proposition de la commission. Je n'ai pas entendu d'opposition dans cette salle concernant cet amendement. Je suppose donc que vous vous ralliez également à la proposition de M. le Député Albert Bachmann, rapporteur de la commission. Vous adoptez ainsi également l'article 30 en deuxième lecture selon la version de la commission.

– Le Conseil d'Etat se rallie à l'amendement Ackermann à l'article 22 et à l'amendement Bachmann à l'article 30.

– Modifiés selon les amendements Ackermann et Bachmann.

#### ANNEXES, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- Confirmation de la première lecture.
- La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé à la troisième lecture.

#### Troisième lecture

ART. 16, 22 ET 30

- Confirmation du résultat de la deuxième lecture.
- La troisième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

#### Vote final

- Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 85 voix contre 4. Il y a 4 abstentions.

#### Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur ( ), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 85.

#### Ont voté non:

Corminbœuf (BR, PS/SP), Dorand (FV, PDC/CVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP). Total: 4.

#### Se sont abstenus:

Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP). Total: 4.